



Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]

Réforme du lycée et Vie Lycéenne

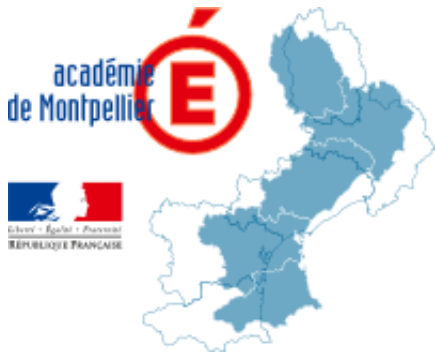
***Vers une nouvelle relation
à l'autorité ?***



Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]

Vie Lycéenne

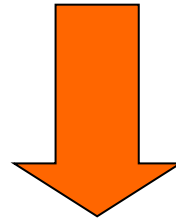
Ce qui est nouveau



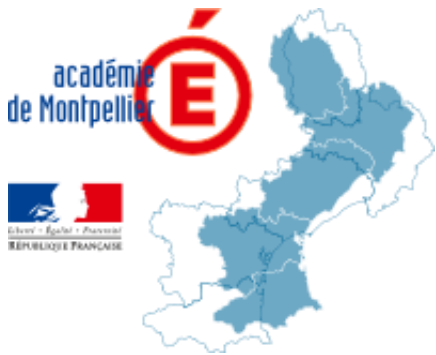
Vie Lycéenne et autorité

Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]

Le nouveau lycée



L'**autonomie** et la **responsabilité** de l'élève sont au cœur des préoccupations annoncées dans cette réforme.

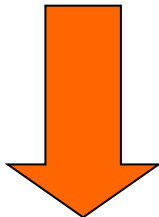


Vie Lycéenne et autorité

Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]

Les
nouveaux
textes qui
organisent la
Vie Lycéenne

Circulaire n° 2010-129 du 24 août 2010
"Responsabilité et engagement des lycéens"



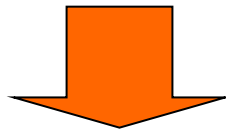


Vie Lycéenne et autorité

Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]

Circulaire n° 2010-129 du 24 août 2010

"Responsabilité et engagement des lycéens"



• Des moyens d'expression modernisés

Les droits et libertés des lycéens (association, réunion, publication et affichage) sont renforcés.

• Une meilleure formation des délégués

La formation des délégués est totalement redéfinie. Au programme : **une formation sur toute l'année scolaire (8 h au minimum)**, grâce à l'action concertée d'une **équipe-ressource** emmenée par un conseiller principal d'éducation et composée de professeurs, du gestionnaire, des parents d'élèves....

• Des personnes-ressources pour dynamiser la vie lycéenne

Dans chaque lycée, des référents vie lycéenne sont présents pour dynamiser et pérenniser la vie lycéenne. Ces personnes, volontaires, soutiennent les projets portés par les élèves. Ils ont pour objectif de développer l'esprit d'initiative. Pour y arriver, les fonds de vie lycéenne sont à disposition selon une démarche de projet.

Dans chaque académie, les délégués académiques à la vie lycéenne (DAVL) sont les interlocuteurs des élus lycéens et mettent en place des actions de formation à destination des élèves engagés.



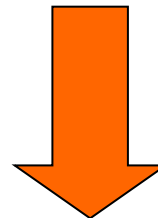
Vie Lycéenne et autorité

Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]



Circulaire n° 2010-129 du 24 août 2010
"Responsabilité et engagement des lycéens"

Circulaire n° 2010-128 du 20 août 2010
« Composition et fonctionnement des instances
de la Vie Lycéenne »



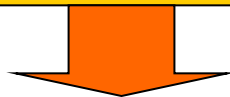


Vie Lycéenne et autorité

Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]

Circulaire n° 2010-128 du 20 août 2010

« Composition et fonctionnement des instances de la vie lycéenne »



Des élections plus simples, des CVL renforcés:

- **Les 10 représentants lycéens sont tous élus au suffrage universel direct pour 2 ans**, par l'ensemble des élèves de l'établissement. Tous les élèves sont électeurs et éligibles.
- **Le CVL est renouvelé par moitié tous les ans** pour assurer la continuité de ses travaux.

• **Ses attributions sont renforcées.** Il est obligatoirement consulté sur :

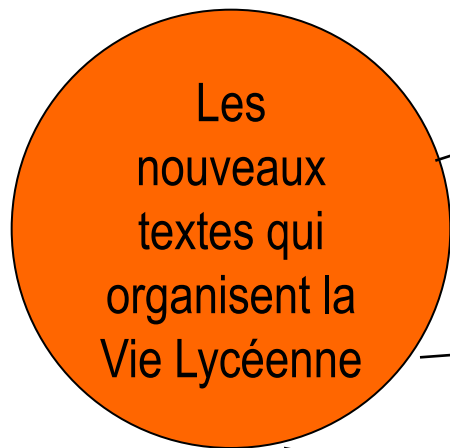
- >l'accompagnement personnalisé,
- >la restauration et l'internat,
- >les dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation,
- >les échanges linguistiques et culturels en partenariat avec des établissements étrangers.

Ces attributions s'ajoutent à celles sur l'utilisation des fonds de vie lycéenne, la formation des élus, l'organisation des études, l'élaboration du règlement intérieur, l'information relative à l'orientation, l'organisation d'activités périscolaires ou l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne...



Vie Lycéenne et autorité

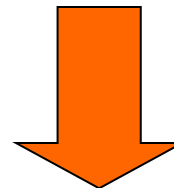
Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]



Circulaire n° 2010-129 du 24 août 2010
"Responsabilité et engagement des lycéens"

Circulaire n° 2010-128 du 20 août 2010
« Composition et fonctionnement des instances
de la Vie Lycéenne"

Circulaire n° 2010-009 du 29 janvier 2010
« La Maison des lycéens"



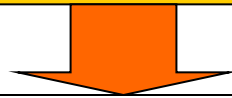


Vie Lycéenne et autorité

Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]

Circulaire n° 2010-009 du 29 janvier 2010

« La Maison des lycéens »



La Maison des lycéens (MDL) est un outil au service des lycéens.

- **Sa direction (présidence, secrétariat, trésorerie) est assurée par des lycéens.**

Ces derniers sont élus par les membres de l'association.

- **Elle élabore son programme**, en complément de l'éducation artistique et culturelle dispensée dans les enseignements et peut également être à l'initiative d'expositions, de déplacements culturels, de participation à de grandes causes humanitaires. Elle peut organiser des débats portant sur les questions d'actualité
- **Les initiatives et les aptitudes acquises au cours de leur réalisation pourront être portées au livret de compétences expérimental** de l'élève, dans le cadre de la circulaire n° 2009-192 du 28 décembre 2009.
- Elle aide au développement de la vie culturelle au lycée et donne aux élèves **l'occasion de s'engager dans des projets, de faire l'apprentissage de leur autonomie et de prendre des responsabilités importantes.**
- **Elle se substitue aux foyers socio-éducatifs qui pourraient encore exister.**

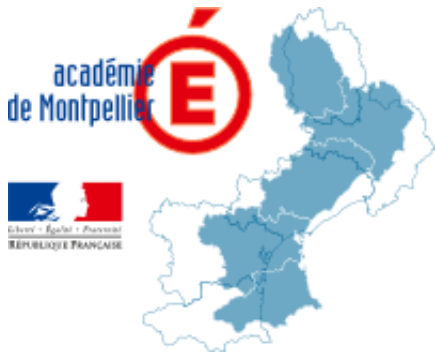


Vie Lycéenne et autorité

Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]

Quel(s) changement(s) pour l'autorité ?

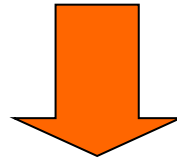
- **L'esprit de la réforme** : responsabilité et autonomie.
- **Les nouveaux textes qui organisent la vie lycéenne** renforcent les instances et solidifient les droits et les libertés des lycéens.
- **Les instances lycéennes sont considérées comme incontournables** ex : CVL convoqué obligatoirement avant chaque C.A.
- Pourquoi pas des élu(e)s lycéens désigné(e)s comme **membre de la commission éducative**?
- **Les élu(e)s lycéens ont un droit à la formation réaffirmé** qui peut leur permettre de connaître mieux les textes et les sensibilise à leur juste application. Ils sont mieux accompagnés et conseillés (référent VL, DAVL).
- **La Maison des Lycéens est un outil au service des lycéens**, un force de proposition et d'action indépendante au sein de l'établissement.



Vie Lycéenne et autorité

Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]

La réforme du lycée



- C'est l'occasion de **repenser le rapport à l'autorité** entretenu avec les lycéens.
- Elle propose dans de nombreux domaines de considérer les instances lycéennes comme des **PARTENAIRES**.



Délégation Académique à
la Vie Lycéenne
[DAVL]

Réforme du lycée et Vie Lycéenne

***Vers une nouvelle relation
à l'autorité ?***

Contact : davl@ac-montpellier.fr